

SEANCE DU
15 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT N° VI-7
22SGADB0106

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
9 septembre 2022

Date d'affichage :
16 septembre 2022

OBJET:
Fourniture et installation d'un système de contrôle d'accès pour les déchetteries communautaires - autorisation préalable de signature d'un marché passé en procédure adaptée

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 15 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Vernochet (pouvoir à M. LUARD)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. FREDON (pouvoir à M. JAUNET)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)

SECRETARE DE SEANCE :

Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire le 18 juillet 2020, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1° et R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« La Communauté urbaine Creusot-Montceau gère 5 déchetteries sur son territoire, ouvertes à l'ensemble des usagers, dont 2 d'entre elles 7j/7. Ces sites, notamment les plus proches des deux centres urbains, sont très sollicités, avec des flux d'usagers pouvant atteindre 1000 véhicules par jour. Les tonnages réceptionnés sont en constante augmentation, générant des coûts importants à la fois sur l'accueil, sur le transport des bennes de déchets, et sur leur traitement.

Une forte évolution des déchets réceptionnés est constatée, par exemple pour les déchets verts (9065 tonnes en 2021 contre 6031 tonnes en 2020), pour les gravats (7032 tonnes en 2021, 3695 tonnes en 2020) et pour les encombrants (3758 tonnes en 2021 pour 3200 tonnes en 2020).

Une des clefs de la maîtrise des tonnages est le contrôle d'accès, permettant notamment de mieux comptabiliser et identifier les usagers. La CUCM a installé en 2015 un système d'identification pour chaque utilisateur qui conditionne l'accès aux déchetteries selon le type de profil :

- Gratuit pour les particuliers (dans la limite de 34 passages annuels);
- Payant pour les professionnels; les communes et associations bénéficient de 4 passages gratuits par an.

Avec le temps, le nombre de cartes distribuées sur le territoire est devenu très important, permettant aux usagers de contourner le nombre de passages gratuits et pour une partie des professionnels de contourner également le principe en utilisant une carte d'un usager pour accéder aux sites sans s'acquitter du montant « professionnels ». Cela génère des coûts comme indiqué plus haut, mais également une « non-recette » pour la collectivité.

Sur le territoire de la CUCM, il est important de rappeler qu'à ce jour il n'y a pas de déchetteries privées pouvant réceptionner les déchets des professionnels. Leur accueil en déchetterie publique reste donc indispensable, afin d'offrir des solutions locales à ces déchets spécifiques, et de lutter contre de potentiels déchets sauvages.

Aussi, il a été décidé d'engager des travaux pour modifier le système de contrôle d'accès avec :

- La mise en place d'un accès par lecture des plaques d'immatriculation,
- Le renouvellement de la tarification associée,
- La mise à jour des plateformes dématérialisées (à la fois pour l'exploitation et les usagers) avec des interfaces plus modernes et plus complètes.

Un marché à procédure adaptée sera lancé prochainement. Son montant est estimé à 170 000 € HT et comprend :

- Dépose et évacuation des systèmes existants,
- fourniture, pose et mise en service des équipements pour les 5 déchetteries,
- fourniture et mise en service de système portatifs de contrôle,
- formation du personnel,
- fourniture d'un logiciel de gestion associé à un portail Web usagers.

Une attention particulière sera portée sur la période de garantie et l'assistance proposée à l'issue de celle-ci.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer ce marché avec le prestataire qui sera retenu à l'issue de la consultation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

- d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à procédure adaptée à conclure avec le prestataire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres, pour un montant estimé de 204 000 € TTC dans le cadre de prestations portant sur la fourniture et l'installation d'un système de contrôle d'accès pour les déchetteries communautaires ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 septembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 16 septembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

